

Compte rendu de séance

Réunion du conseil communautaire

Lundi 24 janvier 2022 à 18h30

Salle des fêtes de Chamblay

Présents

Augerans	Alain Dejeux	P
Bans	Stéphanie Desarbres	P
Belmont	Philippe Degay	P
Chamblay	Philippe Brochet	P
	Alain Timal	P
Champagne sur Loue	Marie Christine Paillot	P
Chatelay	Gérard Poulin	Exc
Chissey sur Loue	Jean Claude Pichon	P
	Daniel Poctier	P
Cramans	Jean Marie Truchot	P
	Patricia Sermier	P
Ecleux	Etienne Rougeaux	P
Germigney	Stéphane Ramaux	P
Grange de Vaivre	Claude Masuyer	P
La Loye	Virginie Valot	P
	Jean Baptiste Chevanne	P
Montbarrey	Luc Baton	Exc
Mont sous Vaudrey	Paulette Giancatarino	P
	Stéphanie Faivre	P
	Nicolas Koehren	P
	Christian Magdelaine	P
Mouchard	Sandra Hählen	P
	Yves Chalumeau	P
	Virginie Falcinella Gillard	P
	Michel Rochet	P
Ounans	Alain Fraichard	P
	Frédéric Bouton	P
Pagnoz	Joëlle Alixant	P
Port Lesney	Jean Théry	P

	Bruno Della Santa	P
Santans	Christian Vuillet	P
Souvans	Dominique Todeschini	Abs
	G�rard Coutrot	Abs
La Vieille Loye	Alain Bigueur	P
	Thierry Besia	P
Vaudrey	Virginie Pate	P
	Laurent Schouwey	P
Villeneuve d'Aval	Daniel Mairot	P
Villers Farlay	Anthony Senot	P
	Annie Junod	P

Le Pr sident souhaite rendre hommage aux 4 jeunes jurassiens disparus trop t t la semaine derni re sur les routes jurassiennes, ainsi qu'  leurs familles. Le Conseil communautaire d bute par une minute de silence en leur m moire.

Philippe Brochet accueille les membres du Conseil communautaire et pr sente ses v ux aux membres du conseil.

Le Pr sident ouvre la s ance.

1. Affaires g n rales

Le Conseil communautaire,   l'unanimit  :

- D signe Philippe Brochet en tant que secr taire de s ance ;
- Approuve le compte-rendu du pr c dent Conseil communautaire du 13 d cembre 2021 ;
- Prend acte des d lib rations prise en Bureau du 22 d cembre 2021 :
 - o N 226/2021 : Aide au titre du fonds r gional des territoires – Camping les Radeliers.

2. Bilan de la concertation pr alable   la d claration d'utilit  publique pour l'extension de la zone d'activit s de Bel Air

Pour permettre l'extension de la zone d'activit s de Bel Air sur Port Lesney, la CCVA a prescrit la r vision all g e n 2 du PLUi valant SCoT qui a  t  approuv e le 27 septembre 2021.

Afin de mettre en  uvre ce projet, il est indispensable d'assurer la ma trise fonci re des parcelles situ es   l'int rieur du p rim tre du projet. La Communaut  de communes a acquis, et est en train d'acqu rir (promesses de

vente signées) une réserve foncière représentant 92% de la surface des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération.

Néanmoins, des parcelles restent à acquérir et la réalisation du projet rend nécessaire la maîtrise foncière des derniers terrains privés situés dans le périmètre de l'opération.

Par délibération en date du 10 juillet 2018, confirmée par délibération du 26 mai 2021, le Conseil communautaire a validé la sollicitation d'une déclaration d'utilité publique.

Aussi, par délibération du 5 juillet 2021, le Conseil communautaire a décidé d'engager une procédure de concertation du public pour ce projet d'extension de la zone d'activités le Bel Air.

Cette concertation s'est déroulée du samedi 4 décembre 2021 au lundi 20 décembre 2021 inclus. Deux annonces légales ont été publiées le 19 novembre dans Le Jura Agricole et Le Progrès. Des affiches ont été mises en mairies et au siège de la CCVA et une information a été passée sur le site internet de la CCVA 15 jours avant et pendant toute la durée de la concertation.

Un registre accompagné du dossier a été mis à disposition du public au siège de la CCVA, aux horaires d'ouverture de la collectivité. Le dossier était également consultable sur le site internet de la Communauté de communes.

Le public a pu formuler ses observations dans le registre mis à disposition ainsi que par courrier à Monsieur le Président ou par courriel à l'adresse suivante : contact@valdamour.com.

2 observations ont été reçues par mail le 17 décembre 2021 de M. Rémi Laffin et M. Francis Seriau.

Elles concernent toutes les deux les aspects esthétiques et paysagers de la zone d'activités et de son projet d'extension. Ces remarques ont déjà été formulées lors de l'enquête publique pour la révision allégée du PLUi et ont été prises en compte dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du secteur. Le projet de zone d'activités prévoit un ensemble de mesures pour que l'extension s'intègre autant que possible aux paysages et prennent en compte les enjeux environnementaux.

Les problématiques foncières n'ont pas été abordées.

Le bilan de la concertation est joint en annexe.

Au regard du présent bilan, il apparaît que les modalités de concertation définies par la délibération du 5 juillet 2021 ont été mises en œuvre et que le public a pu faire part de ses remarques.

A l'unanimité, le Conseil communautaire valide le bilan de la concertation préalable à la DUP pour la zone d'activités de Bel Air.

3. Appels à projets numériques

Préambule

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, la Communauté de communes a identifié des besoins en matière de « e-services », qu'elle a commencé à développer progressivement :

- Accès aux services publics en ligne en complément des points d'accès physiques existants ;
- Diversification des services pour favoriser l'attractivité territoriale : e-tourisme (comme l'Explor Games®), besoins d'informations par profils (je veux m'installer sur le Val d'Amour, quels sont les services disponibles), ... ;
- Dématérialisation des démarches (inscription aux accueils de loisirs, paiements des factures sécurisés, etc...).

Suite à la crise sanitaire, l'Etat et la Région ont souhaité favoriser le déploiement des e-services sur le territoire :

- Via France Relance pour l'Etat au travers d'un appel à projets « Transformation numérique des collectivités territoriales » ;
- Via le Plan d'Accélération pour la Région Bourgogne-Franche-Comté à travers l'appel à projets « Territoires Intelligents ».

Ces 2 appels à projets offraient une opportunité unique en matière de développement de e-services, permettant selon les dossiers jusqu'à 80% de financement des investissements. En parallèle, la banque des territoires a proposé à la Communauté de communes de l'accompagner sur la définition de sa stratégie en matière de déploiement des e-services afin d'identifier les besoins réels d'une part, et de faciliter l'inscription du projet dans les appels à projets nationaux et régionaux.

3.1 Objectifs généraux

Le projet poursuit 2 objectifs :

1. Enrichir et accompagner les stratégies déjà établies (en matière d'attractivité du territoire, de développement économique, d'accès aux services publics marchands et aux soins, de transition écologique et énergétique notamment), en mettant en exergue les ressources digitales permettant de faciliter l'atteinte de ses objectifs ;
2. Repérer et adapter l'action de la collectivité aux mutations générées en propre par le numérique sur les pratiques quotidiennes du travail, des loisirs, l'accès aux services publics dématérialisés – en favorisant une approche centrée sur l'utilisateur dans l'accès aux services publics -, ou

encore les besoins d'accompagnement pour lutter contre de nouveaux phénomènes d'exclusion numérique.

Le projet intègre également les aspects relatifs à la protection des données personnelles (RGPD) et d'ouverture des données vers l'extérieur (Open Data).

3.2. Le projet

Le projet s'organise autour de 3 volets.

3.2.1. Transformation numérique de la collectivité

Ce premier volet fait l'objet d'un dépôt de demande d'aide financière au titre des appels à projets régional et national.

1. Développement d'un portail citoyen

Il s'agit de déployer un portail de relation citoyenne et d'attractivité globale avec une entrée par type de profils et d'usages (habitant, nouvel arrivant, parent, touriste, entreprise...). La mise en œuvre de ce portail nécessite une refonte complète du site internet de la collectivité, intégrant des fonctionnalités aujourd'hui inexistantes (formulaire, bulletins d'inscriptions, ...) et une adaptation aux différents outils notamment téléphones portables type smartphone, tablettes, ...

Ce portail permettra notamment :

- L'inscription et le paiement en ligne dans les différents services d'accueil des enfants via la création d'un portail famille ;
- La dématérialisation complète de l'instruction des autorisations d'urbanisme ;
- La dématérialisation de la facturation et la gestion par les agents de la redevance ordures ménagères ;
- Le déploiement d'un portail public de ressources en ligne évolué pour les médiathèques avec des ressources numériques, connecté avec le portail JUMEL du département ;
- Coût prévisionnel :

DEPENSES (TTC)				RECETTES	
	Investissement	Fonctionnement	Coût total		
Portail Citoyen				Région Territoire intelligent	77 593,89 €
Berger Levrault portail	39 756,00 €	2 736,00 €	42 492,00 €	(Investissement HT)	
Berger Levrault Option	22 080,00 €		22 080,00 €		
Berger Levrault Petite enfance	10 878,80 €		10 878,80 €	Etat territoire intelligent	35 269,95 €
Ikuzo	54 034,00 €		54 034,00 €	(Investissement et fonctionnement)	
C3RB 1	10 380,00 €	375,00 €	10 755,00 €		
C3RB 2	840,00 €		840,00 €	Autofinancement	28 215,96 €
TOTAL DEPENSES	137 968,80 €	3 111,00 €	141 079,80 €	TOTAL RECETTES	141 079,80 €

Ces dépenses étaient prévues dans les 2 à 3 années à venir afin de rendre plus efficient les services en ligne. Les appels à projets « Territoires Intelligents » constituent une réelle opportunité pour permettre le déploiement de l'outil de manière accélérée.

2. Extranet et professionnalisation des équipes

L'objectif est d'accompagner les agents en interne et de développer de nouveaux outils facilitant les démarches RH en interne, et notamment :

- Doter les agents d'une solution de travail collaboratif et d'échange en interne ;
- Dématérialiser les services support : logiciel de gestion des temps de travail, des congés, dématérialisation des bulletins de paie ;
- Doter les équipes de la crèche, des accueils de loisirs périscolaires, du RAM et des médiathèques d'un outil numérique de travail et de staffing ;
- Accompagner les équipes dans la prise en main de l'outil web pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et préparer les agents d'accueil aux nouvelles demandes des citoyens ;
- Coût prévisionnel :

DEPENSES (TTC)			RECETTES		
	Investissement	Fonctionnement	Coût total		
Outil collaboratif					
XEFI	3 270,00 €	7 198,56 €	10 468,56 €	Région Territoire Intelligent	21 409.71 €
Berger Levrault extranet RH	19 764.30 €		19 764.30 €	Etat Territoire Intelligent	5 600.00 €
SIDEC formation RH	5 020.00 €		5 020.00 €		
ICAP Petite enfance	2 531.00€		2 531.00 €	Autofinancement	10 774.15 €
TOTAL OUTIL COLLABORATIF	30 585.30 €	7 198,56 €	37 783.86 €	TOTAL RECETTES	37 783.86 €

Avec le déploiement du télétravail, ces dépenses étaient devenues nécessaires afin de favoriser la collaboration entre les équipes à distance. La crise sanitaire nous a montré les limites de notre système actuel qui ne permettait pas de travailler efficacement à distance.

3. Déploiement d'outils touristiques numériques

Le Val d'Amour est un territoire attractif sur le plan touristique. Afin d'attirer de nouveaux publics, diversifier l'offre de séjours, et s'adapter aux nouvelles demandes, la collectivité souhaite engager plusieurs actions, qui pourront également apporter un service nouveau aux habitants, et notamment :

- Créer de nouvelles expériences interactives pour la mise en valeur du patrimoine local : évènementiel numérique (explor'games®), applications géolocalisées, contenus de balades audioguidés, ... ;
- Numériser les sentiers de randonnée ;
- Coût prévisionnel :

DEPENSES (TTC)				RECETTES	
	Investissement	Fonctionnement	Coût total		
Explor Games	99 720,00 €	2 040,00 €	101 760,00 €	Région Territoire Intelligent	69 804,00 €
				Etat Territoire intelligent	11 604,00 €
				Autofinancement	20 352,00 €
TOTAL DEPENSES	99 720,00 €	2 040,00 €	101 760,00 €	TOTAL RECETTES	101 760,00 €

3.2.2. Appui au développement économique

Ce volet ne fait pas l'objet de dépenses complémentaires. Il fait partie des missions de la chargée de mission développement économique.

L'attractivité économique du territoire repose également en partie sur sa capacité à apporter des services numériques nécessaires aux entreprises.

Dans le cadre du projet de territoire intelligent, le Val d'Amour va s'orienter sur plusieurs actions :

- Faciliter les démarches des entreprises souhaitant s'installer sur le territoire par la mise à disposition de données Open Data (terrains et locaux disponibles, présence de zones d'activités, artisanales ou commerciales) ;
- Accompagner les entreprises dans leur fonction d'employeur et faciliter l'accès aux offres d'emploi, de stage, d'apprentissage pour les habitants ou les nouveaux arrivants sur le territoire. Cela pourra passer par l'intégration d'un lien de redirection vers la Plateforme RH Jura sur le site internet de la CCVA. Un agglomérateur d'offres d'emplois permet d'avoir l'offre d'emploi locale quasiment en temps réel. ;
- Compléter et mettre à jour la liste des entreprises et des prestataires de services aux entreprises disponibles sur le territoire ;
- Coût prévisionnel : sans objet (intégré aux fonctions de développement économique).

3.2.3. Conseillers numériques

Ces postes de conseillers numériques font l'objet d'une prise en charge par l'Etat à 100% sur la base d'un SMIC sur une durée de 2 ans.

L'accompagnement aux usages du numérique, en appui aux services mis en œuvre, est aujourd'hui une priorité sur un territoire rural comme le nôtre. Le vieillissement de la population nécessite effectivement une démarche d'accompagnement qui soit adaptée aux habitants. Pour se faire, nous envisageons traiter 2 sujets principaux via des conseillers numériques :

- Etoffer l'offre de services des médiathèques autour de la médiation numérique : ateliers sur les usages du numérique, apprentissage du code et de la programmation... ;
- Recruter un conseiller numérique en charge des e-services publics, capable d'aller au-devant des besoins des usagers, afin que la

dématérialisation ne constitue pas un frein au déploiement de ces e-services. Des permanences pourront avoir lieu dans les mairies

Les conseillers numériques sont aujourd'hui recrutés et vont démarrer prochainement. Le sujet sera abordé en conférence des maires afin de définir les modalités de partenariat avec les communes.

3.3. Propositions

Le Bureau a validé les plans de financement permettant de déposer les demandes de financement.

- La Région a retenu le projet sur la base d'un financement de 70% du TTC ;
- L'Etat a accordé les financements demandés.

Globalement, le projet sera financé à plus de 80%.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Engage les projets tels que définis,
- Valide l'inscription des crédits au BP 2022,
- Autorise le Président à signer les actes à intervenir pour ces différents projets.

4. Avis sur la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 15.

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, et notamment son article 31.

Vu le courrier du 3 décembre 2021 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Jura (CDG 39) sollicitant l'avis de l'assemblée délibérante de la collectivité sur la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD) au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le CDG 39 a été informé par le Président de la CAGD qu'à compter du 1^{er} janvier 2023 les effectifs de la CAGD dépasseront le seuil d'affiliation

obligatoire au CDG 39 (350 agents) et sollicite la désaffiliation de la CAGD du CDG 39.

Le CDG 39 est un établissement public administratif dirigé par des élus des collectivités au service de tous les employeurs territoriaux du département. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Les collectivités de moins de 350 agents sont obligatoirement affiliées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

Conformément à la loi, la demande de la CAGD est portée à la connaissance de l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés au centre de gestion.

Un droit d'opposition à cette demande de désaffiliation est conféré aux collectivités et établissements publics affiliés par les dispositions du quatrième alinéa de l'article 15 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, au terme desquelles « il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou pour les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés ».

Ce droit d'opposition doit être mis en œuvre dans un délai de deux mois à compter de la réalisation de la présente information.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, ne s'oppose pas à la demande de désaffiliation de la CAGD.

Il pourrait y avoir une incidence de ce départ sur les cotisations des communes, mais pas au cours de ce mandat.

5. Modification du tableau des emplois budgétaires

5.1. Service agents mutualisés

Dans le cadre du service commun, il est proposé de mutualiser plusieurs personnels :

Commune de Cramans

L'agent chargé du secrétariat de la commune a quitté ses fonctions le 14/01/2022 et son remplacement a été effectué. Il est donc nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif, à hauteur de 17h30, catégorie C, échelon 10.

Commune de Mouchard

Un agent au sein des espaces verts de la commune est parti en disponibilité. Un agent contractuel a été recruté pour assurer la continuité des missions du service. Cet agent a pu bénéficier d'un CAE au 22/11/2021 à hauteur de 35h. Les emplois aidés ne sont pas comptés dans les effectifs, ce recrutement ne fait pas varier les effectifs.

Commune de Mont-sous-Vaudrey

La commune souhaite mutualiser au 01/03/2022 ses 3 agents techniques (titulaires) ayant en charge l'entretien des espaces verts. Les éléments concernant les statuts des agents (grades, indices, nombre d'heures) n'ont pas encore été fournis à la CCVA. Ces données seront transmises lors du prochain Conseil communautaire.

Il est donc nécessaire de créer 3 postes dans la filière technique.

Un agent en charge du secrétariat de mairie est parti en congé maternité. Au 01/11/2021, son remplacement a été assuré par un agent bénéficiant d'un CAE (Contrat Aidé à l'Emploi), à hauteur de 35h hebdomadaires. Les emplois aidés ne sont pas comptabilisés dans les effectifs, ce recrutement n'impacte pas le nombre d'agents de la CCVA.

Commune de Vaudrey

L'agent qui était en charge du secrétariat de la commune a muté au sein de la Communauté de communes (passage en Conseil communautaire du 27/09/2021). Il a donc été nécessaire de recruter un agent pour assurer son remplacement au 08/11/2021. Cet agent a pu bénéficier d'un CAE, à raison de 20h hebdomadaires. Les emplois aidés ne sont pas comptés dans les effectifs, ce recrutement ne fait pas varier les effectifs.

Commune de La Vieille Loye

Au 1^{er} janvier 2022, la commune a souhaité mutualiser 2 agents ayant en charge la gestion de l'hôtel communal. Ces 2 agents travaillent déjà pour la Communauté de communes, au sein du service Enfance. Mais en raison de leurs grades de recrutements différents, il est nécessaire d'ouvrir 2 postes d'adjoints techniques (les grades et durées hebdomadaires seront communiqués ultérieurement, lorsque la commune aura transmis tous les éléments attendus pour la mutualisation).

Commune de Port Lesney

Le 23 septembre 2021, le Centre de Gestion du Jura a publié la liste d'aptitude des agents promouvables par voie de promotion interne au grade d'attaché territorial. L'agent secrétaire de mairie figure sur cette liste. Par délibération en date du 7 décembre 2021, la commune a validé la nomination de l'agent. Il est donc nécessaire d'ouvrir le poste au sein de la CCVA, afin de nommer l'agent au grade d'attaché à compter du 01/01/2022. L'agent étant déjà

mutualisé et donc compté au sein du personnel, le changement de grade ne fait pas varier les effectifs.

5.2. Service Administration générale

L'agent titulaire chargé de la maintenance et du parc informatique et des bâtiments est parti en disponibilité. Un agent a été recruté afin d'assurer son remplacement. Celui-ci a bénéficié d'un CAE (Contrat d'Aide à l'Emploi) de 24h30 hebdomadaires. Les emplois aidés ne sont pas comptés dans les effectifs, ce recrutement ne fait pas varier les effectifs.

Toutes ces modifications entraînent donc 6 ouvertures de poste et font varier les effectifs de la Communauté de communes de 120 à 126 agents.

A l'unanimité, le Conseil communautaire valide les modifications du tableau des emplois budgétaires.

6. Attributions de compensation (AC) provisoires 2022

Il revient au Président de la Communauté de communes de notifier les attributions de compensation provisoires aux communes chaque année avant le 15 février.

Les AC 2022 subissent des modifications de 4 ordres :

- Modification de la partie mutualisation des personnels avec les incidences définitives 2021, les prévisions de masse salariale 2022, et l'intégration des agents de la commune de La Vieille Loye ;
- Ajout des coûts par commune relatifs à la création du service de remplacement du secrétariat ;
- Inscription des coûts en année pleine du service d'instruction des autorisations d'urbanisme ;
- Modification de la répartition de la contribution au Sdis par le nombre d'habitant par commune (cette base de calcul sera entérinée pour les contributions 2023 par le Sdis).

Sur le contingent incendie, il y avait une différence allant de 16 à 40€ par habitant à l'échelle du département. Cette différence entre EPCI se retrouvait également au niveau des communes du Val d'Amour. Le Val d'Amour, comme d'autres EPCI, bénéficiait d'un montant moyen par habitant plus bas.

Aujourd'hui tout le département est équipé de casernes neuves, sauf Lorette qui est la dernière à réhabiliter, les travaux débutant prochainement. L'équipement départemental étant aujourd'hui assez uniforme, il semble logique de rééquilibrer les charges entre les collectivités.

Par ailleurs, il y a de moins en moins de pompiers volontaires et de plus en plus de professionnels, qui coûtent.

Il semble important de remettre à plat le financement afin qu'il soit équitable.

La Commission Locale des Charges Transférées (CLECT), réunie le 12 janvier 2022, a émis un avis favorable sur les attributions de compensation provisoires 2022, et a pris acte que les éléments relatifs aux personnels mutualisés pourront être corrigés en cours d'année et validés lors des attributions de compensation définitives.

Éléments de calcul des attributions de compensation provisoires 2022									
Communes	AC TPU		Contingent Incendie	Mutualisation		Urbanisme et secrétariat		AC provisoires 2022	
	à appeler	à reverser		2022 Provisoires	rectif 2021	Service de remplacement	ADS	A appeler	A reverser
Augerans	2 002,57		4 578,04			200,00	1 238	8 018,99	
Bans		7 704,93	4 932,14			200,00	1 447		1 125,54
Belmont	2 855,52		6 348,56	16 974	-100	400,00	1 538	28 016,09	
Chamblay		13 477,10	10 724,25	56 236	-1 124	600,00	3 185	56 143,40	
Champagne		619,10	3 111,05	22 147	785	200,00	946	26 568,88	
Chatelay	1 202,67		2 756,94	6 271	14	200,00	677	11 121,67	
Chissey-sur-Loue	772,76		7 840,85	16 038	-2 256	400,00	2 100	24 895,51	
Cramans		15 434,40	13 304,14	108 782	4 260	600,00	2 795	114 307,03	
Ecleux	906,00		5 766,82	43 320	4 181	400,00	1 376	55 949,13	
Germigney	1 045,65		1 922,27	6 271	14	200,00	623	10 076,56	
Grange de Vaivre	137,66		809,38	8 900	-215	200,00	376	10 208,81	
La Loye	4 306,53		14 214,69	44 588	2 842	600,00	3 429	69 981,02	
Montbarrey		5 288,76	7 840,85	55 046	1 195	400,00	2 557	61 750,74	
Mont sous Vaudrey		43 621,15	32 248,64	105 146	3 744	800,00	7 324	105 642,04	
Mouchard		44 972,46	27 063,56	250 082	-4 619	800,00	6 774	235 128,68	
Ounans		5 027,92	8 827,27	40 526	806	400,00	2 380	47 911,21	
Pagnoz		1 490,49	5 564,47	36 647	2 350	400,00	1 485	44 956,95	
Port Lesney		36 161,21	13 253,56	135 847	2 204	600,00	3 283	119 026,37	
Santans	2 494,52		7 107,35	52 859	1 157	400,00	1 701	65 718,68	
Souvans		49 358,72	12 090,08			600,00	3 361		33 307,23
Vaudrey		26 913,96	8 953,74	5 753	1 375	400,00	2 913		7 519,86
La Vieille Loye		935,73	9 990,75	37 282		600,00	2 215	49 152,10	
Villeneuve d'Aval	822,16		2 149,91			200,00	762	3 933,71	
Villers-Farlay	196,66		17 148,69	102 897	1 586	600,00	4 548	126 976,49	
TOTAL	16 742,70	251 005,93	228 548,00	1 151 613	18 199	10 400,00	59 034	1 275 484,07	41 952,63

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire valide les AC provisoires 2022 à l'unanimité.

7. Gare de Mouchard - Financement de l'ancien buffet de la gare

En décembre 2020, le Conseil communautaire validait le principe d'aménagement de la gare de Mouchard selon 2 projets complémentaires :

- L'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal (PEM). Le projet est le plan de financement prévisionnel ont été validés en janvier (parking voiture, accès bus, parvis piéton, panneaux photovoltaïques, etc.). La convention de financement entre la Région, la SNCF et la CCVA a été signée et les premières consultations d'entreprises ont été lancées en

octobre 2021. D'autres marchés seront lancés en début d'année pour un démarrage des travaux vers l'été 2022.

- L'ancien buffet de la gare : suite au travail mené par le groupe projet, il a été retenu de mettre en place une activité de restauration à laquelle pourrait s'ajouter des services comme la vente de paniers locaux ou un point info tourisme.

7.1. Travaux

Les plans d'aménagements intérieurs (hors équipements) et les études d'avant-projet détaillé sont terminés.

L'ensemble des travaux tiennent compte des contraintes et normes de sécurité liées à un restaurant. L'objectif étant d'avoir un local quasi clefs en main où les futurs occupants auraient à leur charge l'achat des équipements et du matériel nécessaires à leur activité (chiffré aux alentours de 100k€).

Le budget prévisionnel des travaux est présenté ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Travaux	216 067	SNCF 1001 gares	200 000
Frais MOE (15%)	32 410	CCVA	58 200
Frais MOA (4,5%)	9 723		
TOTAL GENERAL	258 200	TOTAL GENERAL	258 200

A ce jour, l'ancien buffet de la gare est occupé par la SNCF comme local technique. A cela s'ajoute la démolition de la maisonnette (au centre du parking) dans le cadre du PEM. Un nouveau local technique doit donc être construit dans le fond du parking. Initialement inclus dans les 2 projets, cette reconstruction d'atelier a été présentée en décembre à la commission nationale de la SNCF pour un financement par SNCF gare et connexions.

7.2. Occupation des lieux

En parallèle, des négociations ont été menées avec SNCF afin de fixer les conditions d'occupation du buffet.

Les coûts d'occupation des lieux seront :

- Forfait impôt taxe : 1 194€ HT / an,
- Loyers à 40€ / m² / an, soit 5 080€ / an,
- Pas de charges communes en raison de l'investissement par la collectivité pour l'installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre du PEM et bénéficiant directement à la SNCF en diminuant à terme les coûts d'électricité du bâtiment dans son ensemble.

La Communauté de communes sera locataire de la SNCF mais elle aura l'autorisation de sous-louer les locaux. Un exemple de convention type est joint en annexe.

L'objectif pour la collectivité est d'aboutir, autant que possible, à une opération blanche et d'équilibrer cette opération.

En comptabilisant les coûts d'occupation des lieux et le remboursement du prêt pour les travaux sur 10 ans, le loyer à répercuter au futur porteur de projet a été estimé au maximum à 1 100€ / mois.

A noter que des porteurs de projet se sont déjà manifestés et que les négociations sont en cours.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- Autorise le Bureau à valider le plan de financement définitif,
- Autorise le Président à signer les actes à venir,
- Autorise le Président à solliciter les subventions,
- Autorise le Président à signer la convention d'occupation de l'espace de l'ancien buffet de la gare.

La CCVA n'a pas souhaité investir dans du matériel pour responsabiliser le porteur de projet qui devra investir sur ses propres deniers dans ce projet.

Il est rappelé que l'objectif global est d'accroître le cadencement des trains depuis Mouchard en direction de Besançon et Dijon pour rejoindre Paris.

Le groupe projet a été conduit avec un cabinet externe qui a accompagné la démarche.

La participation de la commune de Mouchard est prévue sur le projet de PEM et pas sur l'aménagement du buffet.

8. Acquisition terrains Chamblay

La commune de Chamblay est propriétaire des terrains d'assiette de la station d'épuration et du château d'eau de Chamblay, qui ont été règlementairement mis à disposition de la Communauté de communes lors des transferts de compétences.

Les ouvrages sont déjà propriété de la CCVA du fait de la construction de la station d'épuration par la CCVA et de la dissolution du syndicat de la Biche.

Elle souhaite aujourd'hui céder les parcelles concernées à la Communauté de communes à l'euro symbolique.

Le Conseil d'exploitation réuni le 9 décembre 2021 est favorable à cette acquisition qui pourra se faire par acte en la forme administrative.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve l'acquisition, à la commune de Chamblay, des parcelles ZD 31 d'une contenance de 19a 90ca et ZK 75 de 7a 50ca à l'euro symbolique,
- Décide de régler cette acquisition par un acte en la forme administrative,

- Autorise la 1^{ère} Vice-présidente, Mme Pate, à signer l'acte en tant que représentante de la Communauté de communes (le Président faisant office de notaire).

9. Périodes de fermeture à la micro-crèche en 2022

Le règlement de fonctionnement de la micro-crèche, validé en Conseil communautaire en date du 28 janvier 2021, prévoit des périodes de fermeture de la micro-crèche chaque année.

En 2022, les dates de fermeture sont les suivantes :

- Vendredi 27 mai (pont de l'ascension),
- Lundi 6 juin (lundi de Pentecôte),
- Mercredi 13 et vendredi 15 juillet (journée pédagogique et pont du 14 juillet),
- Du 1^{er} au 19 août (congés),
- Lundi 31 octobre (pont du 1^{er} novembre),
- Du 26 décembre au 30 décembre inclus.

A l'unanimité, le Conseil communautaire valide les dates de fermeture de la micro-crèche pour l'année 2022.

Les accueils de loisirs rencontrent des difficultés notamment de personnel et les élus ont été sollicités afin de pouvoir venir en aide au moment des repas. Les élus qui se sont manifestés sont remerciés.

10. Divers

OM

Le SICTOM a constaté que certaines personnes comptabilisent plus de 50 passages. Ces personnes vont recevoir prochainement une facture au-delà des 26 passages. Il faudrait refaire une communication dans les bulletins municipaux ou celui de la CCVA.

France Services

De plus en plus de services de l'Etat passent par France Services. Le Président souhaite que cette compétence intercommunale déléguée à AGATE revienne à la Communauté de communes à compter de 2023. Cela permettrait de compléter l'offre de service intercommunale. D'autres EPCI voisins ont fait la

même chose. Le processus est aujourd'hui engagé et les négociations sont en cours.

FTTH

Pour la première phase, les travaux sont toujours en cours. Sur Chissey, Chatelay et Germigney, le département a informé que les travaux devaient démarrer en février. Or, il n'y a pas de DECT déposée à ce jour.

Pour la phase 2, le département a fourni un tableau avec les dates prévisionnelles de mise en service.

SRO	Communes	Prévisionnel pris	Prévisionnel travaux	Prévisionnel mise en service
MVI_01	MONT SOUS VAUDREY	404	T4 2022	T2 2023
MVI_02	BANS - MONT SOUS VAUDREY	343	T4 2022	T2 2023
MVI_03	MONT SOUS VAUDREY - VAUDREY	331	T4 2022	T2 2023
MVI_04	NEVY LES DOLE - SOUVANS	425	T1 2023	T3 2023
MVI_05	AUGERANS - BELMONT - LA LOYE	529	T3 2023	T1 2024
MVI_06	LA VIEILLE LOYE - MONTBARREY - SANTANS	596	T1 2023	T3 2023
PLO_01	CHATELAY - CHISSEY SUR LOUE - GERMIGNEY	345	T1 2022	T3 2022
PLO_02	CHAMBLAY - OUNANS	460	-	En service
PLO_03	ECLEUX - VILLENEUVE D'AVAIL - VILLERS FARLAY	480	T1 2023	T3 2023
PLO_04	GRANGES DE VAIVRE - PORT LESNEY	368	T4 2021	T2 2022
PLO_05	MOUCHARD	460	T1 2023	T3 2023
PLO_06	MOUCHARD - PAGNOZ	432	T1 2023	T3 2023

A Champagne sur Loue et Cramans, c'est Altitude Fibre 39 qui va reprendre la gestion du réseau. Nous ne connaissons pas les délais.

La séance est levée à 19H45

Etienne Rougeaux

Président